

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

469100/469200

## Section 1. Identification

**Nom du produit** : KRYLON® RUST PROTECTOR™ émail  
Blanc lustré

**Code du produit** : 469100/469200

**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

**Type de produit** : Liquide.

**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées**

Peinture ou matériau lié à la peinture.

**Manufacturier** : Krylon Products Group  
180 Brunel Road  
Mississauga, ON L4Z 1T5

**Contact national** :

**Numéro de téléphone d'urgence de la société** : (800) 424-9300

**Numéro de produit d'information téléphonique** : (800) 247-3268

**Numéro de téléphone d'information réglementaire** : (216) 566-2902

**Transport Numéro d'urgence** : (800) 424-9300

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1  
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 22.1 % (orale), 22.1 % (cutanée), 32.6 % (par inhalation)

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Date d'édition/Date de révision** : 11/25/2022 **Date de publication précédente** : 6/23/2022 **Version** : 18 1/21

469100/469200 KRYLON® RUST PROTECTOR™ émail  
Blanc lustré

SHW-85-NA-GHS-CA

## Section 2. Identification des dangers

**Mentions de danger** : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poumons)

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.

**Intervention** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

**Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE À CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.

**Dangers non classés ailleurs** : DANGER : Les chiffons, la laine d'acier, les déchets imbibés de ce produit et les résidus de ponçage peuvent prendre feu spontanément s'ils ne sont pas jetés correctement. Mettre immédiatement les chiffons, la laine d'acier, les déchets imbibés de ce produit et les résidus de ponçage dans un contenant métallique hermétique qui est rempli d'eau. Éliminer conformément aux réglementations d'incendie régionales.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Dioxyde de Titane	22	13463-67-7
Acétate de méthyle	10.49	79-20-9
Hydrocarbure aliphatique léger	8.89	64742-47-8
Kaolin	6.82	1332-58-7
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	6.36	64742-47-8
Solvant naphta aromatique léger	0.59	64742-95-6
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	0.43	22464-99-9
triméthylbenzène	0.24	25551-13-7
butanone-oxime	0.24	96-29-7
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	0.21	64742-48-9
1,2,4-Triméthylbenzène	0.16	95-63-6
Bis(2-éthylhexanoate)de cobalt	0.11	136-52-7
propylidynetriméthanol	0.11	77-99-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

## Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### **Dangers spécifiques du produit**

- : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### **Produit de décomposition thermique dangereux**

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore  
oxyde/oxydes de métal

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

#### **Pour le personnel non affecté aux urgences**

- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : **Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).**  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

## Section 7. Manutention et stockage

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Dioxyde de Titane	13463-67-7	<b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total
Acétate de méthyle	79-20-9	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022).</b> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: respirable fraction, finescale particles <b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. STEL: 757 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020).</b> TWA: 200 ppm 10 heures. TWA: 610 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes. STEL: 760 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. <b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. TWA: 610 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Hydrocarbure aliphatique léger	64742-47-8	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Kerosene] Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
Kaolin	1332-58-7	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Total <b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction

Date d'édition/Date de révision

: 11/25/2022

Date de publication précédente

: 6/23/2022

Version : 18

7/21

469100/469200

KRYLON® RUST PROTECTOR™ email  
Blanc lustré

SHW-85-NA-GHS-CA

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	alvéolaire TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total <b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Kerosene] Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
Solvant naphta aromatique léger acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	64742-95-6 22464-99-9	Aucune. <b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Zirconium and compounds]</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 8 heures. STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 15 minutes. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). [zirconium compounds]</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 10 heures. STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 15 minutes. <b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). [Zirconium compounds]</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 8 heures.
triméthylbenzène	25551-13-7	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [trimethyl benzene, isomers]</b> TWA: 10 ppm 8 heures. TWA: 123 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
butanone-oxime	96-29-7	<b>OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). Sensibilisant cutané.</b> TWA: 10 ppm 8 heures.
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) 1,2,4-Triméthylbenzène	64742-48-9 95-63-6	Aucune. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2020).</b> TWA: 25 ppm 10 heures. TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. <b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022).</b> TWA: 10 ppm 8 heures.
Bis(2-ethylhexanoate)de cobalt	136-52-7	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [cobalt and inorganic compounds] Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.</b> TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> , (as Co) 8 heures.
propylidynetriméthanol	77-99-6	Aucune.

### Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Dioxyde de titane	13463-67-7	<b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: respirable fraction <b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b> VEMP: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière totale. <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 8 hrs OEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Acétate de méthyle	79-20-9	<p>TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b>              8 hrs OEL: 606 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.              15 min OEL: 757 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.              15 min OEL: 250 ppm 15 minutes.              8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b>              TWA: 200 ppm 8 heures.              STEL: 250 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b>              TWA: 200 ppm 8 heures.              STEL: 250 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b>              VEMP: 200 ppm 8 heures.              VEMP: 606 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.              VECD: 250 ppm 15 minutes.              VECD: 757 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>              STEL: 250 ppm 15 minutes.              TWA: 200 ppm 8 heures.</p>
Raffinage du pétrole, distillats de pétrole, fraction légère hydrotraîtée	64742-47-8	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Kerosene/Jet fuels] Absorbé par la peau.</b>              TWA: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Kerosene/Jet fuels] Absorbé par la peau.</b>              8 hrs OEL: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau.</b>              TWA: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.</p>
Kaolin	1332-58-7	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b>              8 hrs OEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b>              TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b>              VEMP: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière respirable.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b>              TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable particulate matter.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>              STEL: 4 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire              TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire</p>
Raffinage du pétrole, distillats de pétrole, fraction légère hydrotraîtée	64742-47-8	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Kerosene/Jet fuels] Absorbé par</b></p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	22464-99-9	<p><b>la peau.</b> TWA: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures. <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> <b>[Kerosene/Jet fuels] Absorbé par la peau.</b> 8 hrs OEL: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> <b>Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> <b>[Zirconium and compounds]</b> 8 hrs OEL: 5 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 8 heures. 15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 15 minutes. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b> <b>[Zirconium and compounds]</b> TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 8 heures. STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 15 minutes. <b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b> <b>[Zirconium et ses composés]</b> VEMP: 5 mg/m<sup>3</sup>, (en Zr) 8 heures. VECD: 10 mg/m<sup>3</sup>, (en Zr) 15 minutes. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> <b>[Zirconium and compounds]</b> STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 15 minutes. TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>, (as Zr) 8 heures.</p>
butanone-oxime	96-29-7	<p><b>OARS WEEL (États-Unis, 1/2021).</b> <b>Sensibilisant cutané.</b> TWA: 10 ppm 8 heures.</p>
Bis(2-ethylhexanoate)de cobalt	136-52-7	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b> <b>[cobalt and inorganic compounds]</b> <b>Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.</b></p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b> <b>[Cobalt and inorganic compounds]</b> <b>Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.</b> TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as Co, Total) 8 heures. <b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).</b> <b>[Cobalt élémentaire et composés inorganiques]</b> <b>Sensibilisant cutané.</b> VEMP: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (en Co) 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> <b>[Cobalt and inorganic compounds]</b> TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as Co) 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> <b>[Cobalt and inorganic compounds]</b> STEL: 0.06 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Co) 15 minutes. TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Co) 8 heures.</p>

### [Limites d'exposition professionnelle \(Mexique\)](#)

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Acétate de méthyle	79-20-9	<b>NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes.
Hydrocarbure aliphatique léger	64742-47-8	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Kerosene]</b> <b>Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Kerosene]</b> <b>Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	22464-99-9	<b>NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).</b> <b>[Zirconium compounds]</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 8 heures. STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> , (as Zr) 15 minutes.
Bis(2-éthylhexanoate)de cobalt	136-52-7	<b>NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).</b> <b>[Cobalt and inorganic compounds]</b> TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> , (as Co) 8 heures.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: **Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : 55°C (131°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: -12°C (10.4°F) [Pensky-Martens Closed Cup]
- Taux d'évaporation** : 5.3 (acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Seuil minimal: 1%  
Seuil maximal: 16%
- Tension de vapeur** : 22.8 kPa (171 mm Hg)
- Densité de vapeur relative** : 2.6 [Air = 1]
- Densité relative** : 1.23
- Solubilité** :  
Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (40°C (104°F)): <20.5 mm <sup>2</sup> /s (<20.5 cSt)
<b>Poids moléculaire</b>	: Non applicable.
<b>Produit en aérosol</b>	
<b>Chaleur de combustion</b>	: 12.157 kJ/g

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétate de méthyle	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
Solvant naphta aromatique léger	DL50 Orale	Rat	8400 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8970 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	8500 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
triméthylbenzène	DL50 Orale	Rat	>6 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	18000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
butanone-oxime	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	DL50 Orale	Rat	1.22 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>6 g/kg	-
1,2,4-Triméthylbenzène	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
Bis(2-ethylhexanoate)de cobalt	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1.22 g/kg	-

Date d'édition/Date de révision : 11/25/2022 Date de publication précédente : 6/23/2022 Version : 18 13/21

# Section 11. Données toxicologiques

propylidynetriméthanol	DL50 Orale	Rat	14000 mg/kg	-
------------------------	------------	-----	-------------	---

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dioxyde de Titane	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 ug l	-
Acétate de méthyle	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
Solvant naphta aromatique leger	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100 uL	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
triméthylbenzène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 uL	-

**Sensibilisation**

Non disponible.

**Mutagénicité**

Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Dioxyde de Titane	-	2B	-
Bis(2-ethylhexanoate)de cobalt	-	2B	Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains.

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Tératogénicité**

Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétate de méthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	
Hydrocarbure aliphatique léger	Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	
Solvant naphta aromatique leger	Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	
butanone-oxime	Catégorie 3	-	Effets narcotiques les voies
	Catégorie 1	-	

## Section 11. Données toxicologiques

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	Catégorie 3 Catégorie 3	-	respiratoires supérieures Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
1,2,4-Triméthylbenzène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbure aliphatique léger	Catégorie 2	-	-
Kaolin	Catégorie 1	inhalation	poumons
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Catégorie 2	-	-
Solvant naphta aromatique léger	Catégorie 2	-	-
butanone-oxime	Catégorie 2	-	système sanguin
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	Catégorie 2	-	-

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Hydrocarbure aliphatique léger	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta aromatique léger	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
triméthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
1,2,4-Triméthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette

## Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Susceptible de nuire au fœtus.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Peut nuire à la fertilité.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dioxyde de Titane	Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
Acétate de méthyle	Aiguë CL50 320000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Hydrocarbure aliphatique léger	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours
triméthylbenzène	Aiguë CL50 5600 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
butanone-oxime	Aiguë CL50 843000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
1,2,4-Triméthylbenzène	Aiguë CL50 4910 µg/l Eau de mer	Crustacés - Elasmopus pecteniscus - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 7720 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
propylidynetriméthanol	Aiguë CE50 13000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 14400000 µg/l Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures

### Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Solvant naphta aromatique léger	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Solvant naphta aromatique léger	-	10 à 2500	élevée
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	-	2.96	faible
butanone-oxime	-	2.5 à 5.8	faible
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	-	10 à 2500	élevée
1,2,4-Triméthylbenzène	-	243	faible
Bis(2-éthylhexanoate)de cobalt	-	15600	élevée
propylidynetriméthanol	-	<1	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

## Section 13. Données sur l'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
<b>Numéro ONU</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>Classe de danger relative au transport</b>	3 	3 	3 	3 	3 
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II	II
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.	Non.	Non.	No.	No.
<b>Autres informations</b>	-  <b>ERG No.</b> 128	Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3). <b>ERG No.</b> 128	-  <b>ERG No.</b> 128	-	<b>Emergency schedules</b> F-E, S-E

## Section 14. Informations relatives au transport

--	--	--	--	--	--

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

**Nom d'expédition correct** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

### Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)**: Indéterminé.
  - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
  - Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
  - Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
  - Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
  - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
  - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
  - Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
  - Stocks de la Thaïlande**: Indéterminé.
  - Inventaire de Turquie**: Indéterminé.
  - Stocks du Vietnam**: Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

[Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

## Section 16. Autres informations

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

### Historique

**Date d'impression** : 11/25/2022

**Date d'édition/Date de révision** : 11/25/2022

**Date de publication précédente** : 6/23/2022

**Version** : 18

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
N/A = Non disponible  
SGG = Groupe de séparation  
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.

<b>Date d'édition/Date de révision</b> : 11/25/2022	<b>Date de publication précédente</b> : 6/23/2022	<b>Version</b> : 18	20/21
469100/469200	KRYLON® RUST PROTECTOR™ émail Blanc lustré	SHW-85-NA-GHS-CA	

